



COMMUNE DE  
**St-Légier-La Chiésaz**  
CONSEIL COMMUNAL

Le 27 mai 2009

**Préavis N° 07/2009 concernant les modifications du Plan partiel d'affectation « Autour de l'Eglise », le règlement et les annexes.**

**EXTRAIT**

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 25 mai 2009 présidée par Monsieur Henri van Kuijk, Président.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz, vu le préavis N° 07/2009, où le rapport de la commission chargée de son étude.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**a accepté à la majorité des voix moins 2 avis contraires et 6 abstentions l'amendement proposé par la commission ad hoc, à savoir :**

- Renoncer à la surélévation de 5m du bâtiment adossé au Home Salem décidée par le Conseil communal de Saint-Légier-La Chiésaz en sa séance du 1<sup>er</sup> octobre 2007. Revenir ainsi à l'altitude maximum fixée à 605.50 mètres du préavis 07/2007.

**Les conclusions amendées du préavis municipal ont été acceptées à l'unanimité, moins 3 avis contraires et 4 abstentions, à savoir :**

- Adopter les propositions de réponses aux oppositions et observations
- Adopter les modifications du plan partiel d'affectation « Autour de l'Eglise », de son règlement et du rapport d'aménagement, telles que soumises à l'enquête publique du 28 octobre au 27 novembre 2008.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 25 mai 2009.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La secrétaire

Henri van Kuijk

Patricia SAVA

